



Annexe 2 : Règlement espace jeux vidéo

- I. L'accès aux boxes de jeux vidéo et pc dédiés aux jeux vidéo est réservé exclusivement aux adhérents de la médiathèque dont l'inscription est à jour et la cotisation réglée.
- II. Les enfants à partir de 10 ans peuvent accéder sans accompagnant à l'espace boxe jeux vidéo.
- III. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- IV. L'espace PC jeux vidéo est accessible à partir de 14 ans sauf dérogation émanant du bibliothécaire en charge de la section.
- V. L'accès à l'espace jeux vidéo se fait sur réservation : soit en ligne sur le portail du réseau des médiathèques, sur place auprès d'un bureau d'accueil ou par téléphone.
- VI. La réservation est prioritaire à la demande sur place.
- VII. Si l'adhérent ayant réservé un créneau ne se présente pas au bout de 10 min, la réservation est annulée.
- VIII. Les réservations sont obligatoires les Mercredis et Samedis, les autres jours de la semaine la prise de créneaux se fait en fonction de la disponibilité des boxes. La réservation en amont reste possible et même conseillée.
- IX. Un adhérent peut réserver un créneau d'une heure et cela 3 fois dans la semaine. Cependant les créneaux ne peuvent pas être consécutifs.
- X. Il ne peut y avoir plus de deux utilisateurs par poste simultanément.
- XI. Le choix des jeux n'est pas libre mais relève d'une sélection mise en place par le responsable de l'espace jeux vidéo.
- XII. Il est interdit de télécharger des jeux sur les pc jeux vidéo.
- XIII. Les pc jeux vidéo sont exclusivement réservés au « gaming » il est interdit d'en faire une autre utilisation. Des postes bureautiques sont accessibles en salle multimédia sur réservation.
- XIV. Il est possible que l'espace ne soit pas accessible et le matériel réservé à des animations. Le public en sera informé par affichage et ne pourra réserver de créneaux.